

Département de la Moselle

Arrondissement de  
Metz-Campagne

**COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN**

Nombre de Conseillers élus :  
27

**Procès-verbal**

Conseillers en fonction :  
27

Conseillers présents :  
20

**Séance du mardi 23 mars 2021 à 20H  
en visioconférence**

Quorum : 14  
Votants : 23

**Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER**

**Etaient présents** : Mesdames Joy HENDRIX, Danièle BEHR, Marie-José HENNEQUIN, Audrey GAUCHE, Marie-Hélène JARRIER, Julie FOULONT, Isabelle WEINSBERG, Anita FREYERMUTH,

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Geoffroy HAGUENAUER, Bernard ADAM, Pierre KEHRER, Patrick SCHARF, Jean-Louis CAGNARD, Jean MATHIS, Frédéric GRILLIER, Gérard VINCENT

**Procurations** : Sylvie DIEDRICH à M. BRANDEBOURGER, Stéphane WAGNER à Mme HENDRIX, Girolama SPRENGER à M. GRILLIER

**Excusés** : Dominique EBEL, Claire BILBAULT, Geneviève SPANIER, Pascal JACQUEMIN

**Secrétaire de séance** : M. Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2021 est adopté à l'unanimité.

**Compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 établi par les services de la Trésorerie correspondant exactement aux écritures du compte administratif établi par la commune.

**Compte Administratif 2020**

Tous les conseillers ayant été destinataires des documents comptables, M. Brandebourger propose de faire une présentation plus dynamique avec un powerpoint puis de répondre à l'ensemble de leurs questions ou remarques.

Il présente les résultats globaux de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	528 447.93 €
Résultat des années précédentes :	1 491 642.96 €
<b>Total du résultat positif 2019 :</b>	<b>2 020 090.89 €</b>

Le résultat 2020 est relativement élevé car certaines opérations n'ont pu se réaliser alors que des recettes ont tout de même été versées (par la C.A.F principalement). En général, il avoisine les 300 000€.

Les recettes se caractérisent par :

- une forte augmentation du chapitre 'atténuation de charges' : il s'agit de remboursements pour 2 agents en maladie de longue durée
- une baisse des recettes périscolaires (- 26%)
- un accroissement des rentrées fiscales grâce à une augmentation des bases fixées par l'Etat et des droits de mutation (acquisition/vente de maisons)
- dotations et participations : +4,38% dont la participation CAF qui a été maintenue
- hausse du chapitre 'autres produits de gestion courante' de 41% en raison du bail signé pour la maison de retraite
- un produit exceptionnel de 44 000€ correspondant au solde d'assurance versé pour le sinistre du gymnase (surtension de mai 2017)

Il aborde ensuite les dépenses de fonctionnement :

- dépenses à caractère général (- 20%) : diminution des achats de restauration scolaire, suppression des Algeco au complexe sportif
- charges de personnel (+ 0.64) : gros travail de maîtrise des dépenses avec maintien des salaires des agents périscolaires pendant le confinement
- reversement à la Métropole en baisse (- 6.25%)
- diminution régulière des intérêts d'emprunts (- 6%)
- soutien constant au CCAS et à la police intercommunale, versement partiel des subventions aux associations expliquent la baisse de 6.68% des autres charges de gestion courante

En résumé, les recettes réelles progressent de 1% quand parallèlement les dépenses ont diminué de 7.20%.

Après en avoir terminé avec le fonctionnement, M. Brandebourger aborde la section d'investissement en présentant les résultats globaux :

Résultat exercice 2020 :	- 37 367.02 €
Résultat antérieur :	+ 64 916.44 €
Restes à réaliser dépenses :	- €
Total du résultat négatif 2019 :	27 349.12 €

Il détaille ensuite les dépenses qui ont concerné principalement :

- l'installation d'un club house au complexe sportif (101 000 €)
- des travaux dans l'annexe de l'école Paul Verlaine (44 000€)
- l'installation de caméras de vidéosurveillance (30 000 €)
- la première tranche du chauffage urbain (103 000 €)
- du matériel informatique pour l'administration et les écoles (19 000 €)

Les recettes proviennent notamment :

- du FCTVA : 114 000€
- de la taxe d'aménagement liée aux permis de construire : 76 110 €
- des amortissements : 113 000 €
- de l'autofinancement : 160 000 €

M. Grillier brosse le tableau suivant :

61 % des dépenses correspondent à des charges de personnel. Maintenance des bâtiments, fluides, espaces verts ... représentent 32% des dépenses réelles.

Les intérêts d'emprunts (2.64 %) et les dotations d'amortissement ont des ratios particulièrement faibles.

En recettes, impôts / taxes (62%) et dotations/participations (23%) représentent 85% des recettes de la collectivité, ce qui est une fragilité. Les produits tirés de l'activité de la mairie s'avèrent, en effet, marginaux (pas de forêt à exploiter par exemple).

M.Grillier conclut son intervention sur l'évolution maîtrisée des grandes masses et la bonne gestion des deniers publics.

Monsieur le Maire quittant la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'année 2020.

(Présents : 19 – votants : 22)

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	528 447,93 €	- 37 567,02 €
Restes à réaliser recettes		0 €
Report année n-1	1 491 642,96 €	64 916,14 €
Résultats / soldes	<b>2 020 090,89 €</b>	<b>27 349,12 €</b>

### **Affectation des résultats 2020**

L'excédent de fonctionnement 2020 à la clôture du compte administratif s'élève à 2 020 090,89 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021 ainsi :

En section de fonctionnement résultat de fonctionnement reporté : **2 020 090,89 €**

Il convient de reprendre également le résultat d'investissement 2020 négatif de 37 567,02 € auquel on ajoute le résultat antérieur positif de 64 916,14 € soit un solde d'exécution **positif de 27 349,12 €** en recettes de la section d'investissement.

### **Fixation des taux d'imposition 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux d'imposition en 2021, comme suit :

<b>Foncier bâti :</b>	14.32%
<b>Foncier non bâti :</b>	48.71%

### **Budget Primitif 2021**

M. Brandebourger aborde le budget 2021 en rappelant les mécanismes généraux qui le caractérisent : l'excédent des années précédentes est ventilé sur différents postes. Il explique que ce budget est construit sans connaître les bases de l'Etat.

La présentation des grandes orientations du projet se base également sur un diaporama :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 491 090.89 €.

A noter dans les dépenses :

- une ligne de crédits plus conséquente pour accompagner les associations,
- des charges exceptionnelles en nette augmentation mais il s'agit d'une écriture comptable

Les recettes réelles de fonctionnement sont toujours légèrement réduites par prudence. Les bases ne sont toujours pas connues.

M. Brandebourger présente ensuite la section d'investissement. Elle s'équilibre à 899 700 €.

Sont prévus :

- une provision pour des études sur le futur bâtiment périscolaire (50 000€)
- une étude et travaux d'aménagement de la cour de l'école P. Verlaine (100 000€)
- des jeux à l'école La Pépinière et au parc Sainte Claire (35 000€)
- du mobilier, informatique et matériel (80 000€) pour les services techniques, Le Ru-Ban (sonorisation et mobilier de cantine), les écoles
- des travaux de voirie chemin Kinnel et parc Ste Claire, candélabres et potelets pour 78 000 €

A noter que la Métropole effectuera des travaux sur le haut de la rue St Sigisbert, la mairie, pour sa part, entreprendra des travaux de réfection provisoire dans le quartier pataljons/aubépines

- une enveloppe de 350 000 € pour des travaux dans les bâtiments municipaux : dernière tranche de l'annexe Verlaine, fenêtres école Pagnol, sanitaires et couloir mairie, 2eme phase chauffage urbain, rénovation énergétique. Il s'agit de profiter des opportunités de financement offertes par le plan de relance gouvernemental.

M. Brandebourger en profite pour remercier les élus qui l'ont rejoint pour travailler sur ces projets.

Le diaporama présenté se conclut sur les points suivants :

- des dépenses réelles de fonctionnement stable de BP à BP
- le maintien des taux communaux d'imposition de 2020-
- un soutien de l'Etat constant pour 2021
- un investissement (opérations d'équipement) à 755 000 € indispensable au soutien de l'activité et nécessaire à la relance économique
- une mobilisation importante (738 351 €) de l'autofinancement afin de préserver les capacités d'emprunt et poursuivre le désendettement de la ville.
- un budget 2021 dans la lignée des exercices précédents basé sur un strict contrôle des dépenses, un investissement conséquent, une analyse financière continue, signant la volonté d'entreprendre pour Le Ban Saint Martin et les Ban Saint Martinois malgré les contraintes et les obstacles macroéconomiques qui nous impactent, conséquence de la crise sanitaire.

M. Grillier termine cet exposé en pointant l'équilibre des grandes lignes du budget qui traduisent le programme de la campagne électorale menée. En effet, 30% des crédits seront affectés au bien-être enfants, 20% consacrés à des projets environnementaux, 30 % à des travaux de rénovation/économies d'énergie, le solde concernant la voirie et le mobilier.

Monsieur le Maire remercie Messieurs Brandebourger et Grillier pour cette présentation complémentaire ainsi que les conseillers municipaux qui travaillent sur la recherche de financements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 tel que présenté en séance et correspondant aux sommes ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 491 090,89 €	899 700 €
Recettes	4 491 090,89 €	899 700 €

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement permettant d'autofinancer une partie des investissements de 2021 s'élève à **625 351 €**.

### **Motion de soutien à l'égard de M. Muel, maire de Marieulles**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette motion en soutien de Monsieur le Maire de Marieulles, victime d'une agression le 14 février 2021.

« Le Conseil Municipal condamne sans réserve l'agression odieuse dont a été victime Pierre Muel, Maire de la commune de Marieulles.

Son véhicule personnel, stationné à son domicile, a été volontairement incendié. Présent à son domicile, il a tenté d'étendre l'incendie s'exposant ainsi personnellement et se brûlant gravement.

Le Conseil Municipal tient à exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable et à travers cette motion, entend démontrer son indéfectible soutien à Monsieur Muel et à tous les maires de France qui agissent au quotidien pour défendre l'intérêt commun.

Notre ville demeure profondément attachée au savoir-vivre ensemble comme au débat démocratique.

Liberté, égalité et fraternité sont les fondements de notre République. »

**Police intercommunale** : avenant n°1 à la convention intercommunale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat

Vu la convention intercommunale de coordination de police municipale avec les forces de sécurité de l'Etat signée le 28 avril 2019,

Considérant qu'il est nécessaire d'acter le départ de la commune de SAULNY du dispositif intercommunal de police municipale par un avenant à ladite convention,

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention intercommunale de coordination de police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

### **Décisions du Maire et informations**

Présence des élus pour les élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021

La séance est levée à 21H45